



SYNTHÈSE SUR LES OUVRAGES LIÉS À L'ALIMENTATION EN EAU DU CANAL DE BOURGOGNE (CANAL DE BOURGOGNE)

Dossier IA21003610 réalisé en 2011

Auteur(s): Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie

Lallement



Présentation

30 réseaux hydrauliques composés de plusieurs ouvrages fonctionnant en interaction (aqueduc, vanne, déversoir, rigole, etc.) ont été recensés sur le canal de Bourgogne. Ils participent d'une gestion de l'eau plus générale à l'échelle du territoire et du canal. 25 rigoles d'alimentation stricto sensu, en comptant celles des réservoirs, ont été recensées. Parmi elles, 16 sont issues de prises d'eau dans les cours d'eau avoisinant le canal, 4 sont des rigoles de remplissage des réservoirs et 4 sont issues de ces mêmes réservoirs. Enfin, 26 déversoirs sur le canal de Bourgogne ont été repérés. Ils peuvent être de fond ou de superficie, voire les deux à la fois. Parmi eux, 3 sont situés au niveau des sites d'écluse, généralement au-dessus d'un aqueduc.

Pour davantage d'informations : <u>Itinéraire numérique des canaux de Bourgogne</u>.

Historique

Etat des ouvrages d'art hydrauliques en 1860 : 77 aqueducs, 34 prises d'eau principalement dans l'Ouche et dans l'Armançon, 22 déchargeoirs (Rapport Ecole nationale des ponts et chaussées, fonds ancien).

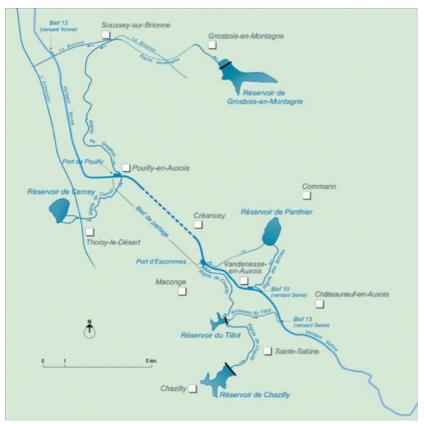
Dans son rapport du 22 décembre 1911 (ENPC), l'ingénieur en chef Galliot distingue plusieurs sections relatives à l'alimentation en eau du canal : 1- <u>La section parallèle à l'Armançon, de La Roche à Rougemont</u> sur 94 kms. Galliot y voit une sorte de canal latéral. L'alimentation est issue des prises d'eau dans la rivière et du réservoir de Pont-et-Massène. 2- <u>La section de Rougemont à Pouilly</u>, sur 64 kms. Les ruisseaux voisins alimentent peu le canal. L'importance des réservoirs (Cercey, Panthier, Grosbois, Chazilly, Tillot) dans la région du bief de partage n'en est que plus accrue. 3- <u>La section du versant Saône</u> alimentée par des prises d'eau dans l'Ouche.

Durant toute la phase commerciale du canal, le manque d'eau est une préoccupation constante pour les autorités et les ingénieurs. Le 15 juin 1905, l'enfoncement des bateaux est ainsi limité pour diminuer la consommation et les pertes d'eau. L'eau manquant surtout dans la partie supérieure du canal, les constructions et les projets d'amélioration se multiplient au tournant du 20e siècle. Le contre-réservoir de Grosbois est ainsi construit et une prise d'eau dans la Saône est mise en place en 1897 pour alimenter les trois derniers biefs du versant Saône (le canal y est alors très perméable). Une décision ministérielle du 3 juillet 1913 permet la construction d'une usine hydro-électrique alimentant des pompes électriques remontant l'eau de la Saône au niveau des biefs. Une rigole de jonction entre le bief de partage et le réservoir de Panthier est enfin construite afin de recueillir les eaux du canal excédentaires en hiver.

Informations complémentaires

• Itinéraire numérique des canaux de Bourgogne : https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/bourgogne/ouvrages-dart/alimentation-en-eau/

Thématiques : canaux de Bourgogne



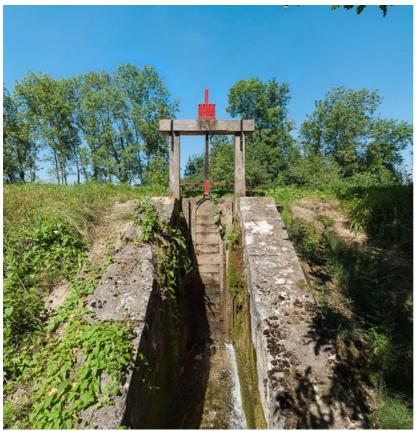
Carte schématique des réservoirs d'alimentation du canal de Bourgogne au niveau du bief de partage.

N° de l'illustration : 20132100082NUDA

Date: 2013

Auteur : Alain Morelière

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rigole du déversoir sur le bief 78 du versant Yonne à Chassignelles, vue depuis le bas du talus.

N° de l'illustration : 20128900442NUC4AQ

Date: 2012

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bief 75 du versant Yonne à Ravières : le déversoir côté canal.

N° de l'illustration : 20128900366NUC4AQ

Date: 2012

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Un ponceau sur le contre-fossé du canal au site d'écluse 16 du versant Yonne, rive gauche, à Charigny.

N° de l'illustration : 20122102787NUC4A

Date: 2012

Auteur: Thierry Kuntz

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation